

# La bonne gouvernance au sein des industries extractives: Questions générales

Par Pierre Etienne KENFACK

Professeur agrégé des facultés de droit

Université Yaoundé 2

# Introduction

De l'anglais, *governance*, gouvernement, venant du latin "gubernare", qui signifie diriger un navire.

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale.

# Introduction (suite)

Initialement utilisé pour désigner la manière dont un gouvernement exerce son autorité économique, politique et administrative et gère les ressources d'un pays en vue de son développement, le concept de "gouvernance" a ensuite été étendu à la gestion des entreprises.

La commission européenne a une définition qui rassemble tous les éléments caractéristiques du concept: **"l'expression *gouvernance* désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence »** (Cf. Livre blanc sur la gouvernance européenne).

# Introduction (suite)

Bonne est un adjectif qualificatif, qui signifie ce qui a toutes les qualités convenables à sa nature, à son emploi. Ce qui est conforme à la justice, à la morale, à la raison; qui est favorable, agréable, excellent, bénéfique.

La mise en commun des deux mots permet de dire que la bonne gouvernance est une gouvernance qui a toutes les qualités convenables à sa nature: une gouvernance qui est conforme à la justice, à la morale, à la raison; qui est favorable, agréable, excellent, bénéfique!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

# Introduction (suite)

de ce qui précède, il est permis de dire que la bonne gouvernance est celle qui a pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés comme il faut et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable. La bonne gouvernance veille en priorité au respect des intérêts des ayants droits, (citoyens, pouvoirs publics, partenaires, actionnaires et à faire que leur voix soient entendus dans la conduite des affaires.

Elle couvre des domaines variés: L'économie, la politique, les ressources naturelles etc. L'accent ici est mis sur la bonne gouvernance dans les industries extractives.

# Introduction (suite)

Elle couvre des domaines variés: L'économie, la politique, les secteurs d'activités etc. Notre propos se rapporte à la bonne gouvernance au sein des industries extractives.

La particularité de ce secteur est la multitudes d'enjeux qu'il cristallise au même moment:

- les enjeux politiques par leur contribution à l'accès, au maintien ou à la perte de pouvoir,
- les enjeux socio-économiques par l'importance des revenus qu'il génère et l'impact sur les emploi, la santé et la sécurité,
- les enjeux environnementaux par son impact sur la terre, les écosystèmes, les changements climatiques etc..

# Introduction (suite et fin)

Pour introduire ce panel, nous allons présenter de manière rapide:

- Les sources (I)
- Les critères et intérêts (II)
- Et quelques principes de bonne gouvernance au sein des industries extractives (III)

# I. Sources de la bonne gouvernance au sein des industries extractives

- Les règles de bonne gouvernance au sein des industries extractives dans les pays de la zone CEMAC ont des sources internationales, des sources internes.
  - sur le plan international, en zone CEMAC, l'obligation de bonne gouvernance a pour source:
    - la vision minière Africaine (VMA),
    - les exigences de la Banque Mondiales,
    - les principes de l'OCDE,
    - Les règles de l'OHADA.



# I. sources de la bonne gouvernance au sein des industries extractives (suite)

➤ Sur le plan interne des Etats, les règles de bonne gouvernance sont étatiques et non étatique

Au Plan étatique, les règles de bonne gouvernance sont imposées aux entreprises par les lois et règlements qui imposent des principes et pratiques de bonne gouvernance et les sanctionnent: dans les Etats de la zone CEMAC on les trouve dans:

- les lois régissant l'environnement,
- Les lois régissant les affaires
- les Code miniers,
- Les codes pétroliers
- Les code gaziers
- les Codes du travail et
- les lois pénales.

# I. Sources de la bonne gouvernance au sein des industries extractives (suite et fin)

Au plan non étatique, les règles et principes de bonne gouvernance sont pour sources:

- Les conventions collectives et accords d'établissement
- Les statuts du personnel des entreprises,
- Les code éthiques que les entreprises se donnent

## II. Critères et intérêts d'une bonne gouvernance dans les industries extractives

- L'analyse de ces sources révèle que plusieurs critères permettent de caractériser la bonne gouvernance au sein des industries extractives:
  - L'existence des règles adéquates et des mécanismes assurant leur respect
  - L'existence d'un contrôle démocratique: transparence et participation
  - La cohérence et la pertinence des politiques locales : la planification stratégique durable
  - La gestion performante des ressources humaines et des services

## II. Critères et intérêts d'une bonne gouvernance dans les industries extractives

Une bonne gouvernance dans le secteur extractif présente des intérêts au plan politique, économique et social:

- Au plan politique, une bonne gouvernance est gage de stabilité, de paix et de sécurité. Il est souhaitable de la promouvoir.
- Au plan économique, une bonne gouvernance permet à la fois d'attirer les investisseurs, de tirer les meilleurs avantages de la ressources et d'assurer le développement économique des Etats;
- Au plan social, une bonne gouvernance permet de protéger les populations riveraines et les salariés des entreprises qui exploitent.

# III. Quelques principes de bonne gouvernance

La mise en œuvre de la bonne gouvernance au sein des industries extractives impose des obligations aux entreprises, notamment:

La préservation des droits des riverains à un environnement sain, à travers

- L'imposition d'une étude d'impact environnementale,
- L'obligation de restauration des sites après exploitation

La compensation de la perte des droits fonciers des riverains, notamment de :

- de la perte de la propriété
- Et de la perte de la possession

# Mise en œuvre de la bonne gouvernance au sein des industries extractives (suite)

- ❑ La compensation de la perte des droits économiques, sociaux et culturels des riverains à travers le respect :
  - De la préférence locale ou contenu local (local contents)
  - L'obligation de contribuer au développement local: infrastructures, santé, éducation etc.
  - L'obligation de payer une redevance aux populations affectées par l'installation et le fonctionnement de l'industrie.
- ❑ L'obligation de respecter les droits du personnel employé

# Mise en œuvre de la bonne gouvernance au sein des industries extractives (suite et fin)

Quelques uns de ces points vont être approfondi par nos collègues dans les communications qui vont suivre celle-ci.

# Merci